



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 25.11.2008

L'an deux mille huit et le premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes HOUDET, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mr RAYNAL, Mlle CARLES, Mrs DE GUALY, RASKOPF, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIE, Mme RAHOU, Mr LE ROCH.

Absents: Mr MARTY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr BALOUP, Melle PORTAL, Mr DELBES (excusé), Mmes ESPIE, THUEL (excusée).

N° 08/196

Secrétaire : Mr RAYNAL.

Objet de la délibération

Rapporteur : Madame Combes

**SUBVENTIONS DE LA
COMMUNE AUX
ASSOCIATIONS
ŒUVRANT DANS LE
CADRE DU C.E.L.**

Des associations ont répondu au cahier des charges élaboré par la commune dans le cadre du Contrat Educatif Local (C.E.L.), et ont présenté des actions répondant aux objectifs de la commune.

Il est proposé que la Commune apporte son concours financier aux associations qui mènent des actions dans le cadre du dispositif C.E.L.

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'accorder une subvention aux associations ci-dessous ainsi qu'il suit :

- Lo Capial	Le fun en canoë	2 500 €
- A.F.E.V.	Les volontaires de la santé	1 000 €
		3 500 €

DIT que des crédits suffisants sont inscrits sur le budget principal 2008 de la commune.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009
Jacques LASSERRE
Maire,

Adopté à l'unanimité